










LISTE DES ENGINES SPECIAUX ADMIS SUR LES REMONTEES MECANIQUES DE VILLARD CORRENCON

Nom du matériel	Photo	Prescriptions particulières	TC Côte 2000	TC Pré des Preys	TSF Glovettes	TSF Refuge	TSD Gd Canyon	TSD Crêtes	TSF Gd Buisson	TSF Belvédère	TMX	Téléskis, Tapis
PRASCHBERGER (Spokes'n Motion) Uniski AVMH_778_07_A		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
SCARVER (Tessier) Uniski / Biski AVMH_779_08_C		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
YETI M.C.P (Artant) Uniski AVMH_773_01_B		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
VFC UNISKI DUALSKI (Tessier) Uniski / Biski AVMH_775_02_B		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
UNISKI AMS (CDR) Uniski AVMH_748_99_B		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
PRASCHBERGER BULET (Spokes'n Motion) Uniski AVMH_789_11_A		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
UNISK DUALSKI (Tessier) Uniski / Biski AVMH_735_99_D		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule. - Peuvent être équipés d'une barre d'assistance, d'une barre de pilotage.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
GMS (CDRD) Biski AVMH_749_99_B		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule. - L'accès à l'aire d'embarquement se fera par un cheminement particulier. La préparation de l'engin à la phase d'embarquement sera réalisée en dehors de l'aire d'embarquement. -Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
GMS (GMS SYSTEM) Biski AVMH_788_11_A		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin. Il n'a pas obligation d'être relié au GMS par une sangle et une ceinture de sécurité.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	

LISTE DES ENGINES SPECIAUX ADMIS SUR LES REMONTEES MECANIQUES DE VILLARD CORRENCON

Nom du matériel	Photo	Prescriptions particulières	TC Côte 2000	TC Pré des Preys	TSF Glovettes	TSF Refuge	TSD Gd Canyon	TSD Crêtes	TSF Gd Buisson	TSF Belvédère	TMX	Téléskis, Tapis
FMS (Ferriot Matrat) Biski AVMH_783_08_A		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
X BE FREE (GMS SYSTEM) Biski AVMH_787_11_A		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
BI-UNIQUE (Spokes n Motion) Biski AVMH_776_03_B		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
KARTSKI (TESSIER) Skikart AVMH_777_06_B		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. - Il est admis, un seul engin par véhicule. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
TANDEM-SKI (TESSIER) Tandem-ski AVMH_736_99_E		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule. - L'accès à l'aire d'embarquement se fera par un cheminement particulier. La préparation de l'engin à la phase d'embarquement sera réalisée en dehors de l'aire d'embarquement. - Le pilote-accompagnateur (qui n'est pas considéré comme un piéton), doit embarquer sur le télésiège avec l'engin et être titulaire d'une attestation de la FFH.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
SKIBRID (A.BALLU) AVEL_845_18_B		- Sur Télésièges et téléskis, le LEASH est obligatoire. - L'utilisateur doit avoir une taille minimum de 1,50 m et avoir 12 ans. - Sur TSF, TSD, TMX SKIBOARD placé sur une extrémité du siège ou en ayant 2 places contiguës. Guidon replié, nécessite une seule place.	Admis	Admis	Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TK REFUGE 3, TK JAUX, TELECORDE, TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS, TAPIS SMILE.
VS FIREM (FIREM) AVEL_801_09_E		- Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - L'utilisateur doit avoir une taille minimum de 1,40 m. - La capacité des sièges est réduite en considérant qu'un VS occupe 2 places. VS placé obligatoirement sur une extrémité du siège.	Admis				Admis	Admis			Admis	
SNOWSCOOT ERETIC AVEL_838_17_B		- Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - L'utilisateur doit avoir une taille minimum de 1,40 m. - Sur TSD, TMX, SNOWSCOOT placé obligatoirement sur les extrémités du siège ou ayant 2 places contiguës. - Sur Tapis et TC, usager transporté comme piéton, tenant son SNOWSCOOT à la main.	Admis	Admis			Admis	Admis			Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS, TAPIS SMILE.

LISTE DES ENGINES SPECIAUX ADMIS SUR LES REMONTEES MECANIQUES DE VILLARD CORRENÇON

Nom du matériel	Photo	Prescriptions particulières	TC Côte 2000	TC Pré des Preys	TSF Glovettes	TSF Refuge	TSD Gd Canyon	TSD Crêtes	TSF Gd Buisson	TSF Belvédère	TMX	Téléskis, Tapis
SNOWSCOOT <small>(Insane Toys)</small> AVEL_624_91_I		<ul style="list-style-type: none"> - Sur Télésièges et téléskis, le LEASH est obligatoire. - Sur TSF, SNOWSCOOT placé obligatoirement sur les extrémités du siège (maxi 2 sur le même siège). 	Admis	Admis	Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TK REFUGE 3, TK JAUX, TKS FALAISES, TELECORDE, TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS, TAPIS SMILE.
BLACKMOUNTAIN <small>(Black mountain)</small> AVEL_792_07_B		<ul style="list-style-type: none"> - Sur Télésièges et téléskis, le LEASH est obligatoire. - A partir de 14 ans. - Sur TSF, BLACKMOUNTAIN placé obligatoirement sur les extrémités du siège (maxi 2 sur le même siège). 	Admis	Admis	Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TK REFUGE 3, TK JAUX, TKS FALAISES, TELECORDE, TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS, TAPIS SMILE.
BIKEBOARD SNOW <small>(SICNOMAN)</small> AVEL_790_06_B		<ul style="list-style-type: none"> - Sur Télésièges et téléskis, le LEASH est obligatoire. - L'utilisateur doit avoir une taille minimum de 1,25 m. - Sur TSF, BIKEBOARD placé obligatoirement sur les extrémités du siège (maxi 2 sur le même siège). 	Admis	Admis	Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TK REFUGE 3, TK JAUX, TKS FALAISES, TELECORDE, TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS, TAPIS SMILE.
YOONER <small>(TSL OUTDOOR)</small> AVEL_800_08_E		<ul style="list-style-type: none"> - Usager transporté comme piéton, tenant son YOONER à la main. - Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - L'utilisateur doit avoir une taille minimum de 1,25 m. 	Admis	Admis			Admis	Admis			Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TAPIS MURGERS, TAPIS SMILE.
SNOOC <small>C. COLMET</small> AVEL_833_15_A		<ul style="list-style-type: none"> - Usager transporté comme piéton, tenant son SNOOC à la main. - Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - A partir de 9 ans. 	Admis	Admis			Admis	Admis			Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TAPIS MURGERS, TAPIS SMILE.
WINTER X BIKE <small>FRX-BIKE</small> AVEL_794_07_A		<ul style="list-style-type: none"> - Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - A partir de 13 ans. 	Admis				Admis	Admis			Admis	
BABYSNOW <small>(E.ARNOL)</small> AVEL_806_09_B		<ul style="list-style-type: none"> - Sur les téléskis, le LEASH est obligatoire entre l'adulte et le BABYSNOW. - Utilisation avec 1 skieur adulte (donc 2 usagers sur le même agrès). Laisser deux agrès vide derrière le BABYSNOW. 										ADMIS UNIQUEMENT SUR : TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS, TAPIS SMILE.

Objet de la révision	Date de la mise à jour	Signature du responsable d'exploitation
Validation du SKIBOARD, indice B	13 / 11 / 2019	BONNET Fabien
Validation du VS FIREM, indice B du SNOWSCOOT (eretic)	10 / 12 / 2018	
Extension zone YOONER, validation du SNOOC, du SNOWSCOOT ERETIC et du WINTER X BIKE	03 / 12 / 2017	

